

Mairie d'ABILLY
Place de la Mairie
37160 ABILLY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM RIBOULET. MARCHAIS. Mme DAMANGE. MM BROSSARD. WATTELLE. BRAULT S. LOISEAU. Mmes MAZZONI. JUIN. GONNEAU. FAYOL. ROBIN.

Mme Céline MOREL du Cabinet d'Etudes AUDICCE chargé du dossier de la transformation du POS en PLU.

ETAIENT ABSENTS : Mme DUGUE, M. BANNIER excusé

- Monsieur Arnaud BANNIER a donné pouvoir à Mme Patricia BRAULT

=====

N°42-02/05/17

Date de la convocation :

3 mai 2017

Secrétaire de séance :

Madame Michèle GONNEAU

OBJET – TRANSFORMATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME : DELIBERATION SUR L'ARRÊT PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE CONCERTATION – Délib. n°42-02/05/17

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes pour :	14
Votes contre :	
Abstention :	

Le maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-14 et suivants, R. 153-3 et suivants et L. 103-6 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} avril 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

Vu le débat sur le projet d'aménagement et de développement durables qui s'est tenu le 16 juin 2016 ;

Le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager l'élaboration du PLU :

- poursuivre avec maîtrise et privilégier le développement de l'urbanisation dans le bourg en réduisant l'urbanisation linéaire

- promouvoir une politique d'accueil de la population et de l'habitat pour une population souhaitant vivre en milieu rural dans un cadre calme, dynamique, en pérennisant l'accueil des nouvelles familles dans la commune

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 mai 2017

- **maintenir les services à la population au niveau scolaire, culturel et sportif**
- **soutenir et maintenir l'artisanat et les commerces existants**
- **compléter et améliorer le patrimoine d'équipements publics en favorisant une architecture adaptée aux exigences environnementales et aux économies d'énergie.**
- **organiser, diversifier et sécuriser les déplacements en cohérence avec le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)**
- **préserver les espaces ruraux, agricoles et naturels de la commune**
- **maintenir et développer l'activité agricole**
- **développer le tourisme avec la mise en valeur du patrimoine et des paysages**
- **valoriser les richesses du sous-sol dans la vallée de la Creuse tout en maîtrisant les superficies à exploiter et exigeant une remise en état des lieux d'extraction.**

Le Maire rappelle également les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre conformément à la délibération en date du 1^{er} avril 2015 :

- **les principaux documents liés à l'élaboration du PLU sont à la disposition du public, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.**
- **la mise à disposition du public d'un registre permettant de consigner les remarques et les propositions.**
- **la tenue de plusieurs réunions publiques**
- **les remarques peuvent être également être adressées par courrier à Mme le Maire.**

Les remarques formulées lors de la concertation ont bien été intégrées dans la réflexion et dans la construction du projet de PLU.

Le Maire présente ensuite aux élus le bilan de cette concertation dont le détail est joint en annexe, rappelle le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables et les principales règles que contient le projet de plan local d'urbanisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE TIRER** un bilan favorable de la concertation ;
- **D'ARRETER** le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **DE SOUMETTRE** pour avis le projet de PLU, conformément à l'article L. 153-16 :
 - Aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme ;
 - A la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Le projet de plan arrêté est également soumis à leur demande aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ainsi qu'à la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Le projet de plan arrêté sera soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement par le maire.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme. Elle sera également transmise au préfet.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE

ABILLY le, 24 mai 2017

Le Maire,



Patricia BRAULT



ATTESTATION

Je soussignée, Maire d'ABILLY (Indre et Loire) certifie que :

- que les deux courriers et le courriel suivant ont été transmis à Mme le Maire :

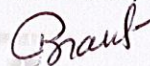
- reçu le 9 novembre 2015 – courrier de Mr MARCHET Dimitri et Mme MARIAU Marine
- reçu le 22 mars 2016 – courrier de Mr MORICET Jean-Michel
- reçu le 16 août 2016 – courriel de Mr JACQUEMIN-SABLON Christophe

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à ABILLY le, 11 mai 2017

MAIRIE

LE MAIRE,



Patricia BRAULT



ATTESTATION

Je soussignée, Maire d'ABILLY (Indre et Loire) certifie que :

- que les principaux documents liés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ont été mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à ABILLY le, 11 mai 2017

LE MAIRE,


Patricia BRAULT



ATTESTATION

Je soussignée, Maire d'ABILLY (Indre et Loire) certifie que :

- que le registre de concertation dans le cadre de la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme a été mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie pendant toute la durée de l'étude du dossier et jusqu'à l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme le 11 mai 2017

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à ABILLY le, 11 mai 2017

LE MAIRE,



Patricia BRAULT





Commune d'Abilly - Plan Local d'Urbanisme

Compte-rendu de la réunion n°21/26

Le 04-05-2017 à 18h30

Objet : Présentation du projet de PLU en réunion publique

Une vingtaine de personnes était présente. La présentation a été animée par Mme BRAULT, maire de la commune et M. AGATOR, chef de projet chez Auddicé urbanisme, bureau d'études qui accompagne la commune dans l'élaboration de son PLU.



Contenu de la réunion

Mme le Maire présente M. AGATOR et Mme MOREL du bureau d'études d'Auddicé urbanisme, qui vont présenter le projet du PLU. Elle laisse la parole à M. AGATOR.

M. AGATOR remercie les personnes présentes. Il précise que le PLU remplacera le POS, document d'urbanisme en vigueur dès son approbation. Il ajoute que les services de l'Etat auront à donner un avis sur le document, notamment la Chambre d'Agriculture ou encore le département. Pour cela, ce dernier sera soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées pendant trois mois suite à l'arrêt du PLU. L'arrêt du PLU est projeté pour le 11 mai prochain. M. AGATOR rappelle que l'arrêt du PLU est une phase administrative actant la fin des études techniques, et que la population sera encore concertée lors de l'Enquête publique.

M. AGATOR ajoute que les élus ont déjà travaillé pendant 20 réunions sur le projet de PLU. Il ajoute que même si la Direction Départementale des Territoires, ou DDT est une Personne Publique Associée, elle a été associée à l'ensemble de ces réunions.

M. AGATOR précise qu'auparavant un PLU pouvait être réalisé par une seule personne, mais depuis plusieurs années le PLU est un document plus complet qui doit respecter plus de lois. Pour cela, le bureau d'études a fait intervenir sa juriste au cours de l'élaboration du PLU sur les différentes phases afin d'en assurer la solidité technique. Il rappelle que la population pourra venir présenter ses doléances ou ces remarques lors de l'Enquête publique.

⇒ **Partie 1 : Qu'est-ce qu'un PLU ?**

M. AGATOR rappelle que le PLU définit le droit à la parcelle, en prenant en compte différents enjeux notamment liés à l'environnement et l'agriculture. Il précise que les lois se sont durcies au fur et à mesure des années, avec une meilleure prise en compte de la consommation foncière par exemple. Le contenu du PLU est déterminé par le Code de l'Urbanisme. Le PLU est soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées.

M. AGATOR précise que le support de présentation sera disponible à la mairie pour diffusion si les personnes souhaitent pouvoir le relire. Il ajoute que la population a été concertée et avertie de l'élaboration du PLU avec des articles dans le bulletin municipal, par la voie officielle d'affichage, ou encore les panneaux de concertation et de présentation, qui sont visibles sous le porche à proximité de la mairie. Il précise que dans le cadre de l'enquête publique, les habitants pourront retrouver les informations (heures, dates et lieux) de permanence du commissaire enquêteur durant l'enquête publique sur le bulletin municipal, par la voie officielle de l'affichage et sur un journal supra-communal que la mairie choisira.

M. AGATOR précise ensuite que le PLU prend en compte un certain nombre de données, qui permettent de réaliser un diagnostic complet du territoire. Ce dernier a permis de mettre en avant les enjeux sur ce dernier, comme le vieillissement de la population et le besoin d'y répondre dans le PLU.

Enfin, M. AGATOR précise que la phase technique est quasiment bouclée, avec une délibération d'arrêt de projet du PLU d'Abilly prévu pour le 11 mai prochain. Il rappelle que l'arrêt du projet ne signifie pas que le document est approuvé, mais que la phase technique est finie, et que la population et les Personnes Publiques Associées vont pouvoir donner un avis sur le projet.

⇒ **Partie 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

M. AGATOR précise que le projet de territoire se base sur la phrase suivante : « ABILLY, une identité rurale à préserver, un cadre de vie de qualité à valoriser et un centre bourg dynamique à conforter », qui est la ligne directrice du projet de territoire, et donc du projet de PLU.

Il présente ensuite, l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme qui définit la composition et les thématiques à traiter dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il ajoute que les élus se doivent de respecter ces éléments pour que le PLU respecte les bases juridiques. Il précise que les services de l'Etat seront sensibles à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.



M. AGATOR ajoute que le PLU a été présenté et discuté avec les Personnes Publiques Associées, dans une réunion ayant eu lieu plus tôt dans l'après-midi et qui l'ont accueilli favorablement.

M. AGATOR présente ensuite, le Projet d'Aménagement et Développement Durables, qui s'appuie sur les 6 orientations, qui sont les suivantes :

- Orientation 1 : Conforter l'unité du bourg
- Orientation 2 : Répondre à la demande en matière d'habitat
- Orientation 3 : Pérenniser le tissu économique local
- Orientation 4 : Assurer la qualité et la capacité des équipements
- Orientation 5 : Valoriser le cadre de vie rural et naturel
- Orientation 6 : Sécuriser les habitants et les constructions

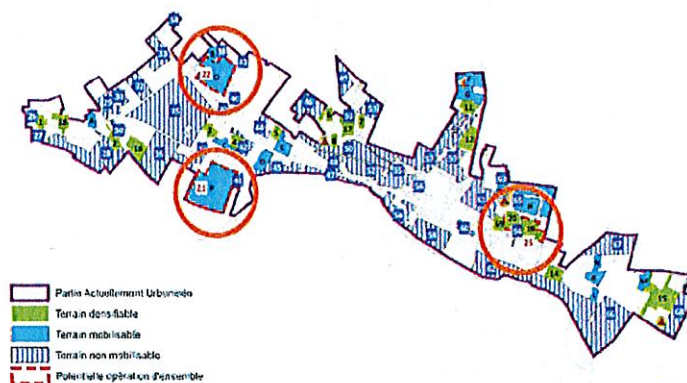
M. AGATOR cite par exemple le risque d'inondation et des cavités, qui est repris du diagnostic et ressort comme un enjeu important dans l'orientation 6. Il rappelle que ce projet a été présenté à la population lors d'une réunion publique précédemment. Il ajoute que le Conseil Municipal a débattu de ce dernier le 16/06/2016. Il rappelle que le projet de PLU sera arrêté le 11 mai prochain.

M. AGATOR précise que le projet de PLU a été soumis à l'autorité environnementale, qui a décidé de ne pas soumettre le projet de PLU à une évaluation environnementale, ce qui confirme que le projet a bien pris en compte l'environnement.

⇒ **Partie 3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

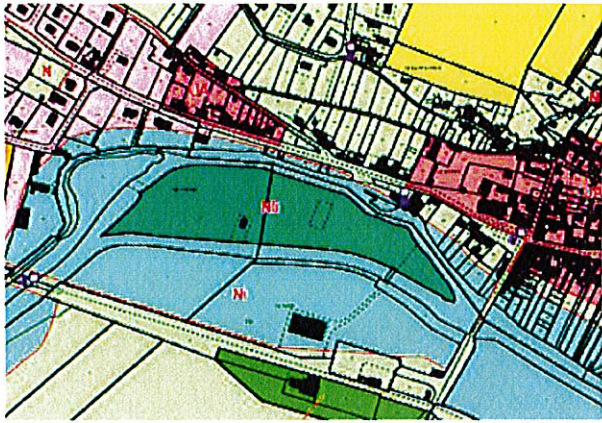
M. AGATOR présente l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme, qui encadre et définit les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Il précise qu'il s'agit d'une des deux pièces opposables au tiers à partir de l'approbation du document d'urbanisme en cas de demande d'autorisation d'urbanisme.

Il présente ensuite les Orientations d'Aménagement et de Programmation, qui sont au nombre de 3 sur le territoire communal. Il précise qu'il s'agit de projeter les localisations des nouveaux sites d'extension de la commune de façon à les maîtriser. Il ajoute que la commune n'est pas maîtresse de ces urbanisations, car elle n'en est pas propriétaire. De plus, les Orientations d'Aménagement et de Programmation n'ont pas vocation à définir des zones où la commune appliquera son droit de préemption pour réaliser ces opérations. Mme le Maire est d'accord avec ce propos. Elle rappelle que la commune n'a pas vocation, ni l'envie de porter ces opérations.



**Localisation des 3 sites
d'opération (rond orange) et de la
Partie Actuellement Urbanisée
(PAU – en violet).**

M. AGATOR précise que les nouvelles constructions à vocation d'habitation en dehors de la Partie Actuellement Urbanisée ne seront pas autorisées. Toutefois, le nouveau Code de l'Urbanisme autorise en zone agricole et naturelle des annexes et des extensions de l'existant. M. AGATOR présente le diagnostic foncier, qui a étudié les mutations et les densifications possibles à l'intérieur du tissu urbain défini par la Partie Actuellement Urbanisée. Il précise que les terrains non mobilisables (rayés bleus) le sont en raison d'un enjeu, par exemple hydraulique, ou encore par la présence des cavités. Il présente ensuite les terrains mobilisables (en bleu), qui correspondent à des « dents creuses » et densifiables, qui sont en général des fonds de jardin. Il ajoute qu'il s'agit d'une opportunité pour les propriétaires de valoriser leurs fonciers, et non d'une obligation à la construction de ces derniers.



Localisation de la zone Ni, zone naturelle inondable et du secteur Nli, secteur naturel inondable à vocation économique.

⇒ **Partie 5 : Suite de la procédure**

Suite de la procédure

M. AGATOR rappelle que l'arrêt de projet est prévu pour le 11 mai prochain. Les Personnes Publiques Associées, dont les services de l'Etat, seront consultées ensuite durant 3 mois pendant la période estivale. Puis, l'enquête publique aura lieu pendant un mois. M. AGATOR précise que les avis formulés par les Personnes Publiques Associées seront annexés au projet de PLU lors de cette enquête. Il ajoute que si ces dernières n'avaient pas émis un avis dans les trois mois, celui-ci serait de ce fait favorable. Il précise que les dates de l'enquête publique seront communiquées à la population le plus rapidement possible.

M. AGATOR rappelle que les services de l'Etat, la commune et le bureau d'études se réuniront pour analyser le rapport du commissaire enquêteur. Ainsi, l'approbation du PLU est prévue pour fin 2017 – début 2018.

Pendant l'enquête publique

M. AGATOR rappelle que le commissaire est nommé par le Président du tribunal administratif, et que celui-ci recueillera les observations et propositions du public durant l'enquête publique. La population peut s'exprimer soit directement auprès du commissaire, soit par courrier à son attention. M. AGATOR précise qu'il est possible de venir plusieurs fois consulter le commissaire.

Il rappelle que tant que le projet n'est pas arrêté, un registre est disponible aux horaires d'ouverture de la mairie pour recueillir des demandes. Il ajoute que la population peut aussi adresser ses doléances à Mme le Maire par courrier. Il précise que la concertation est déjà en cours avec ces éléments et les panneaux d'information réalisés par le bureau d'études et affichés sous le porche de la mairie.

Après l'enquête publique

Le commissaire enquêteur aura un mois après l'enquête afin de rendre son analyse. M. AGATOR rappelle que les services de l'Etat, la commune et le bureau d'études se réuniront pour analyser le rapport du commissaire enquêteur, afin de répondre à ces demandes par une réponse technique et juridique.

Le PLU sera ensuite approuvé par la suite par le Conseil Municipal ou Communautaire, si la compétence a été transférée à l'intercommunalité.

⇒ **Echanges**

M. AGATOR demande si les personnes présentes ont des remarques. Elles sont les suivantes :

Concertation

Une personne demande confirmation qu'une question privée doit être posée et traitée pendant l'enquête publique. M. AGATOR répond par la positive. Il précise que la demande peut aussi être adressée à Mme le Maire (comme c'est le cas depuis le début de la procédure).

Zone à urbaniser

Une personne demande comment les zones à urbaniser sont définies. M. AGATOR répond que deux textes encadrent ces zones : la loi ALUR, qui a reposé les conditions d'urbanisme et Grenelle, qui dispose de deux volets en 2010 et 2012. Ces lois ont acté la nécessité de cesser l'étalement urbain et encadrent la consommation des espaces agricoles et naturelles. M. AGATOR précise que les services de l'Etat sont très restrictifs à ce sujet. Il ajoute que le PLU est un document, qui se projette à 2030, et qu'il s'agit d'un document évolutif, qui peut être modifié.

SAFER

Une personne demande si la SAFER est associée à la démarche. M. AGATOR répond que l'organisation ne fait pas partie des Personnes Publiques Associées. Il ajoute que depuis le 10 juillet la CDPENAF (Commission Départementale et de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) intervient sur le PLU pour vérifier que la consommation de ces espaces est raisonnée et limitée. Il ajoute que le CRPF est une Personne Publique Associée. Il rappelle que le bureau d'études dispose d'une juriste qui s'assure de la légalité du PLU.

PLU et administration

Une personne précise que c'est l'administration qui a le dernier mot dans le cadre du PLU. M. AGATOR répond par la positive car c'est effectivement la Préfecture qui assure le contrôle de légalité. Cette personne ajoute que les projets d'infrastructures routières et ferroviaires peuvent impacter les milieux agricoles et forestiers sans que l'on reproche une quelconque consommation d'espace. M. AGATOR explique effectivement que parfois des projets d'intérêt général ou d'utilité publique sont favorisés, ce qui ne leur enlève en rien des obligations de compensation (d'ordre agricole ou écologique).

Fiscalité et nouveau PLU

Une personne précise que le POS enlève des zones constructibles, que les services fiscaux ont facturés aux particuliers auparavant par le biais de frais sur les successions, valeurs foncières, etc. M. AGATOR prend l'exemple d'un PLU, que le bureau d'études a révisé deux fois, dont des terrains inconstructibles étaient devenus constructibles et inversement avec les évolutions réglementaires et les disponibilités foncière.

Diagnostic foncier

Une personne demande si en dehors des sites de construction, il n'y aura pas de construction sur les dents creuses. M. AGATOR répond que seules les dents creuses dans le tissu urbain seront constructibles.

Réseau et constructibilité

Une personne précise qu'elle ne comprend pas pourquoi des zones avec des réseaux ne sont plus constructibles. M. AGATOR répond que la présence de réseau ne justifie pas la constructibilité d'une parcelle. Il ajoute que la préservation de l'environnement et espaces naturels, agricoles et forestiers surpassent la simple présence de réseau.

Changement de destination

Une personne demande si des biens pourront changer d'affectation, ce qui n'était pas permis dans le POS. M. AGATOR répond que le travail a été fait dans le PLU et que tous les bâtiments repérés sur le plan de zonage pourront faire l'objet d'un changement de destination. Cette personne précise que le changement de destination est important pour des artisans par exemple. M. AGATOR rappelle qu'il est possible de stocker sans besoin de demander une autorisation si le bâtiment le permet. Il avertit les personnes présentes que les Préfets demandent de plus en plus la démolition des biens sans autorisation d'urbanisme.

Lien POS et PLU

Une personne demande les modifications en termes de construction du PLU par rapport au POS. M. AGATOR répond que le PLU permet le maintien de l'existant, notamment en autorisant les extensions et annexes en zone agricole ou naturelle, mais limite les nouvelles constructions à la Partie Actuellement Urbanisée. M. AGATOR présente la carte du diagnostic foncier. Il précise que les terrains non mobilisables ont été classés ainsi pour éviter les catastrophes sur les biens et les personnes. Il ajoute que les élus pourront décider d'ici 5 ans, de faire évoluer le document si aucun des sites d'urbanisation future ne fait l'objet d'un projet.

Les personnes n'ont plus de questions. M. AGATOR et Mme le Maire remercie les personnes présentes.

Mme le Maire clôt la réunion.

Ce compte rendu a été rédigé par Mme MOREL, urbaniste au sein du bureau d'études Auddicé urbanisme, relu par M. AGATOR, Responsable de l'Agence Val de Loire, et validé par Mme BRAULT, Maire d'Abilly.

Mme BRAULT
Maire d'Abilly



Bon pour Accord

C. Braut

Envoyé en préfecture le 24/05/2017

Reçu en préfecture le 24/05/2017

Affiché le



ID : 037-213700016-20170511-11_05_42_02-DE

Commune d'Abilly – Plan Local d'Urbanisme

Compte-rendu de la réunion n°13

le 20-06-2016 à 18h30

Objet : Réunion publique sur le projet de PADD

Etaient présents :

Pour la commune :

Une trentaine de participants

Bureau d'études Environnement Conseil :

M. AGATOR Sébastien
Mme. DURAND Solenne

Chef de projet - Urbaniste - Responsable Agence Val de Loire
Urbaniste - Chargée d'études

Votre interlocuteur :

Sébastien AGATOR – Responsable Agence Val de Loire
sebastien.agator@ec-urbanisme.com
Téléphone : 07 87 74 10 74 / 02 41 51 98 39

**Contenu de la réunion**

Mme. le Maire introduit la réunion. Elle présente M. AGATOR du bureau d'études Environnement Conseil.

M. AGATOR présente le contexte de la révision générale du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le premier projet de PLU a été annulé par le tribunal administratif. Aujourd'hui, c'est donc toujours le Plan d'Occupation des Sols (POS) qui s'applique. Il rappelle que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) rend les POS caducs au 27 mars 2017 car ces documents ne répondent notamment pas aux objectifs du développement durable. Le POS d'Abilly cessera donc de s'appliquer à partir de cette date. Sans nouveau document d'urbanisme le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'appliquera. Pour éviter cette situation, les élus ont décidé d'élaborer un PLU qui remplacera donc le POS. M. AGATOR explique que le code de l'urbanisme contraint fortement les choix des élus. Les directives contre l'étalement urbain se sont accrues. Ces dernières années, l'agriculture est devenue un élément à mieux considérer dans les politiques d'aménagement du territoire. M. AGATOR explique qu'Abilly est un exemple de ce qu'a été l'étalement urbain avec des constructions très dispersées sur le territoire. Aujourd'hui, ces formes d'urbanisation ne sont plus permises.

Le PLU doit répondre aux exigences du Code de l'Urbanisme. Il est élaboré avec de nombreux partenaires (services de l'Etat, chambre d'agriculture, etc.) et en concertation avec la population.

⇒ **Quelques éléments clés du diagnostic :**

Aujourd'hui, la commune d'Abilly compte environ 1 100 habitants. Le territoire est touché par le desserrement des ménages, un phénomène qui touche l'ensemble du territoire français. Ainsi, en moyenne, en 1968, pour 100 logements Abilly comptait 349 personnes, en 2012, pour le même nombre de logements, on dénombre 244 personnes. Avec la diminution du nombre de personnes par ménage, il faut produire de nouveaux logements pour stabiliser la population.

M. AGATOR rappelle que la commune d'Abilly compte des enjeux hydrauliques importants. La commune est soumise aux risques d'inondations et possède plusieurs zones humides. Les zones humides se caractérisent par un sol de nature humide alors que les zones inondables sont soumises à un risque naturel : l'inondation.

M. AGATOR explique que la structure urbaine d'Abilly s'est développée le long de la route départementale. La forme urbaine ne correspond pas à l'identité traditionnelle du village.

⇒ **Le projet de territoire**

Aujourd'hui le contexte législatif impose au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de fixer un objectif de réduction de la consommation de l'espace. De plus, la consommation d'espaces agricoles ou naturels doit être justifiée.

Orientation 1 : Conforter l'identité du bourg :

- ✓ *Objectif 1 : Limiter la consommation d'espaces agricoles*
- ✓ *Objectif 2 : Prioriser l'urbanisation des zones repérées dans le tissu urbain existant*
- ✓ *Objectif 3 : Permettre l'évolution du bâti existant dans les hameaux*

L'objectif est de construire prioritairement dans le tissu urbain existant. Pour les bâtiments existants en dehors du centre-bourg, il sera possible de construire des annexes ou des extensions à partir de l'existant.

Orientation 2 : Répondre à la demande en matière d'habitat

- ✓ *Objectif 1 : Prévoir une croissance démographique mesurée*
- ✓ *Objectif 2 : Diversifier l'offre en logements depuis des opportunités individuelles et des opérations groupées*
- ✓ *Objectif 3 : Offrir une typologie de logements variée*
- ✓ *Objectif 4 : Valoriser le bâti existant remarquable, desservi par les réseaux et sécurisé dans les écarts*

Avec une croissance démographique mesurée, projetant 1370 habitants à l'horizon 2030, le PLU prévoit la production d'environ 100 nouveaux logements. Une partie de ces logements sera incluse dans des opérations d'ensemble qui permettront la production d'une offre variée de logements avec des résidences de plus petites tailles notamment.

Enfin, le bâti remarquable dans les hameaux pourra être valorisé grâce au changement de destination si celui-ci ne demande pas d'investissement en termes de réseaux et de voirie pour la commune. Ainsi par exemple, une grange pourra être transformée en logement si le bâtiment a été repéré et retenu par les élus au sein du PLU.

La Partie Actuellement Urbanisée (PAU) (représentée par un trait violet sur la carte ci-dessous) a été dessinée en présence des services de la DDT (Direction Départementale des Territoires). Elle permet de définir le tissu urbain du centre-bourg. Au sein de cette PAU, un potentiel de 35 logements a été estimé sur des dents creuses et de 32 logements sur des terrains densifiables (qui correspondent par exemple à un propriétaire souhaitant diviser son jardin pour en vendre une partie en lot à bâtir). Sur les terrains densifiables, on applique une rétention foncière de 50% car on estime qu'un propriétaire sur deux dont le terrain serait densifiable choisira de vendre une partie de son terrain d'ici 2030. Ainsi le potentiel de logement est de 51 ($= 35 + (32/2)$). Cette estimation est issue d'une obligation du code de l'urbanisme qui demande l'analyse de la « *capacité de densification et de mutation du tissu urbain* ».

Ce potentiel de logements est complété par des logements qui s'inscrivent dans des potentielles opérations d'ensemble (localisées sur la carte ci-dessous par des cercles verts). Ces opérations offriront des logements diversifiés (logements de différentes tailles, locatifs...) afin de répondre aux besoins de chacun.

L'urbanisation des espaces identifiés sera encadrée par des schémas qui organiseront l'espace et permettront de ne pas gaspiller le foncier et de réaliser une opération cohérente avec les voiries existantes. Ces schémas intègrent une pièce du PLU : les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Ces schémas seront réalisés d'ici la fin d'année. La densité envisagée sur ces opérations sera de 15 logements à l'hectare, une densité inférieure à ce qui existe dans le centre-bourg ancien mais supérieur à un tissu pavillonnaire lâche. Une densité bien maîtrisée permet également d'équilibrer le coût de viabilisation de ces terrains.



- *Site 1 : potentiel de 16 logements*

Dans le précédent PLU, cet espace n'était pas urbanisable. Les élus ont choisi de l'urbaniser car les réseaux sont situés à proximité et cela permettra d'éviter un espace délaissé à proximité du bourg.



- *Site 2 : 28 logements*

Le PLU prévoit un phasage des opérations d'ensemble. Cela permet d'éviter que deux opérations soient réalisées en même temps ce qui engendrerait une saturation ponctuelle des équipements (notamment l'école). Ce site n°2 sera urbanisé dans un second temps après le site n°1).

- *Site 3 : 6 logements mais application d'une rétention foncière de 50% donc un potentiel final de 3 logements (car il s'agit d'un espace aujourd'hui occupé par des tiers / jardins)*

Cet espace est composé d'arrières de jardin. Si les propriétaires le souhaitent, il serait possible de construire des logements sur ces terrains. Au vu de leur localisation stratégique, un schéma sera créé pour organiser l'espace.

En dehors de la PAU et des changements de destination repérés, il ne sera pas possible de créer de nouveaux logements, cependant, il sera autorisé de construire des annexes et des extensions à partir de l'existant. Ainsi en évitant l'étalement urbain, la commune répond aux exigences de l'Etat.

Orientation 3 : Pérenniser le tissu économique local

- ✓ *Objectif 1 : Conforter les activités économiques existantes*
- ✓ *Objectif 2 : Permettre un développement et une diversification des activités agricoles*
- ✓ *Objectif 3 : Favoriser la croissance du tourisme rural*

Orientation 4 : Assurer la qualité et la capacité des équipements

- ✓ *Objectif 1 : Requalifier la salle des fêtes*
- ✓ *Objectif 2 : Poursuivre l'aménagement de l'école*
- ✓ *Objectif 3 : Permettre l'évolution du complexe sportif*
- ✓ *Objectif 4 : Créer un city-stade*
- ✓ *Objectif 5 : Rendre accessible les bâtiments publics*
- ✓ *Objectif 6 : Assurer les opportunités d'extension de la maison de retraite*
- ✓ *Objectif 7 : Assurer la capacité du cimetière*

Orientation 5 : Valoriser le cadre de vie rural et naturel

- ✓ *Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine de « Pays »*
- ✓ *Objectif 2 : Assurer la mobilité des piétons*
- ✓ *Objectif 3 : Connecter les futurs quartiers de développement au centre bourg et aux équipements (liaisons véhicules et liaisons douces)*
- ✓ *Objectif 4 : Hiérarchiser les futures voies dans les quartiers, en adaptant le gabarit des voies à la desserte et au trafic attendu, afin de conserver l'esprit villageois.*
- ✓ *Objectif 5 : Permettre la déviation de Descartes*
- ✓ *Objectif 6 : Prendre en compte les continuités écologiques*
- ✓ *Objectif 7 : Préserver les zones humides*

Pour améliorer la qualité du cadre de vie, les élus se sont attachés à favoriser les cheminements les plus courts pour les piétons. La vitesse de circulation sera peu élevée dans les futures opérations d'ensemble. En effet, la voirie sera vouée essentiellement à la desserte des logements. Pour permettre la déviation de Descartes, un emplacement réservé sera conservé dans le PLU.

Orientation 6 : Sécuriser les habitants et les constructions

- ✓ *Objectif 1 : Assurer la prise en compte de l'Atlas des Zones Inondables de la Creuse*
- ✓ *Objectif 2 : Protéger les boisements notamment du risque incendie et conserver les espaces boisés classés*
- ✓ *Objectif 3 : Prendre en compte le risque sismique*
- ✓ *Objectif 4 : Limiter l'érosion hydrique des sols*

Le PLU prend en compte l'atlas des zones inondables. Les nouvelles constructions ne seront pas autorisées dans les zones inondables identifiées. L'érosion hydrique des sols sera limitée grâce au maintien des espaces boisés classés et des entités paysagères.

Questions de l'assemblée :

- *Un participant questionne la constructibilité en dehors de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU).*

M. AGATOR explique qu'en dehors de la PAU, les nouveaux logements ne seront pas autorisés, cependant les annexes et extensions à partir de l'existant seront possibles. Il rappelle que l'étalement urbain est fortement contraint par le code de l'urbanisme et que les élus se doivent de répondre à ses exigences.

- *Un participant questionne la constructibilité des dents creuses en dehors de la PAU.*

M. AGATOR explique que les « dents creuses » repérées en dehors du tissu urbain du centre bourg ne seront pas constructibles pour des nouveaux logements. Si l'on devait considérer toutes ces « dents creuses » en dehors du bourg, l'unité et la valorisation du centre bourg recherché ne serait pas possible. Il y aurait une centaine d'opportunités identifiables ce qui ne revient évidemment pas à limiter l'étalement urbain comme le demande la loi.

- *Un participant questionne la définition d'une annexe.*

Une annexe correspond à un garage, un abri de garage etc. Mme. le Maire précise que les annexes exigent des permis de construire. M AGATOR explique que les contrôles des constructions neuves se sont accrus et que l'Etat est devenu intransigeant sur les constructions sauvages.

- *Un participant questionne la possibilité d'implantation des artisans.*

M. AGATOR explique que la compétence économique est intercommunale. La communauté de communes n'a pas localisé de zone d'activité à Abilly mais le PLU permet d'accueillir des artisans dans les zones existantes identifiées à cette fin. En dehors de la PAU, les entreprises existantes pourront également construire des annexes et des extensions.

- *Un participant demande comment le PLU s'inscrit vis-à-vis du SCoT.*

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCoT) est également un document d'urbanisme mais à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités. Une fois le SCoT approuvé le PLU doit se mettre en compatibilité avec celui-ci. M. AGATOR explique qu'au vu du projet proposé le PLU sera sûrement compatible avec le SCoT car il respecte l'armature urbaine existante. De plus, selon M. AGATOR, le SCoT ne sera pas approuvé avant 5 ans.

Pour conclure, M. AGATOR précise que les droits issus du PLU ne sont pas immuables. Les droits construire ne sont pas acquis à vie : ils évoluent pour répondre à l'intérêt général. La révision du POS est la démonstration de l'évolution des droits à construire.

Il rappelle que le PLU est l'opportunité de dessiner le visage d'Abilly. Il explique que le projet va ensuite se traduire réglementairement.

Mme. le Maire rappelle aux habitants les modalités de concertation :

- Un cahier de concertation est à disposition des habitants en mairie pour exposer leurs remarques ou leurs requêtes ;
- Les particuliers peuvent envoyer un courrier adressé à Mme. le Maire. L'avantage de l'écrit est que la commune est obligée de répondre à la demande dans le cadre du bilan de concertation imposée par la procédure du PLU ;
- 3 panneaux extérieurs seront disposés sur la place de la mairie afin d'informer les habitants sur la procédure d'élaboration du PLU (panneaux mis en place fin 2016, début 2017).

Mme. le Maire clôt la réunion.

Ce compte rendu a été rédigé par Mme. DURAND, Urbaniste, relu par M. AGATOR, responsable d'agence d'Environnement Conseil, et validé par Mme BRAULT, Maire de la commune d'Abilly.

Bon pour Accord.



Le Maire
Patricia Brault

Envoyé en préfecture le 24/05/2017

Reçu en préfecture le 24/05/2017

Affiché le



ID : 037-213700016-20170511-11_05_42_02-DE

CALENDRIER DES FÊTES DE MAI à DECEMBRE 2015

MAI

- Dimanche 10 mai
Championnat régional handisport de Tir à l'Arc au Stade de Football
- Samedi 30 mai
Tournoi de Tennis de Table à la Salle Omnisports organisé par l'Ass. Pongiste d'ABILLY

JUIN

- Samedi 13 juin
Concours de pêche sur l'île de la Claise organisé par le Comité d'Animation des Fêtes d'ABILLY
- Dimanche 14 juin
Fête de la Confiture
- Samedi 27 juin
Fête de l'Ecole au gymnase - suivi d'un repas servi par l'Ass. des Parents d'Elèves d'ABILLY

JUILLET

- Samedi 4 juillet
Rassemblement des Chorales
- Lundi 13 juillet
Grand Feu d'artifice, dîner champêtre et bal populaire - Château des Termelles
- Mardi 14 juillet
Festivités du 14 juillet sur l'île de la Claise
- Lundi 27 juillet
Hommage au Maquis Conty Freslon

AOÛT

- Dimanche 2 août
Fête de la Moisson organisée par le Comité d'Animation des Fêtes d'ABILLY
- Samedi 15 août
Concours de pétanque sur l'île de la Claise à partir de 14 h, sur l'île de la Claise organisé par les AFD
- Vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23
Comice Agricoles, Descartes

SEPTEMBRE

- Vendredi 11 septembre
Loto à la Salle des Fêtes organisé par les AFD à partir de 20 h
- Samedi 12 et dimanche 13
Expo photos SP

OCTOBRE

- Samedi 10 octobre
Concert avec l'Orchestre de la musique des Sapeurs Pompiers Salle Maurice Huguet
- Vendredi 23 octobre
Spectacle à la Salle des Fêtes - Humoriste - «Ginette La Reine des Boulettes» à partir de 20 h 30

NOVEMBRE

- Dimanche 1^{er} novembre
Loto organisé par l'Association du Tir à l'Arc à la Salle des Fêtes à partir de 14 h
- Samedi 14 novembre
Soirée Fruits de Mer à la Salle des Fêtes organisée par le Comité d'Animation des Fêtes d'ABILLY
- Dimanche 22 novembre
Bourse aux Jouets organisée par l'Association du Tir à l'Arc à la Salle des Fêtes
- Vendredi 27 novembre
Spectacle «Veillées» - Les Galoches de Farfadet au «Petit Théâtre» à partir de 20 h 30
- Samedi 28 novembre
Sainte Barbe à la Salle des Fêtes

DÉCEMBRE

- Vendredi 4 décembre
Soirée Téléthon à la Salle des Fêtes
- Samedi 5 Décembre
Hommage aux morts de la Guerre d'Algérie
- Vendredi 11 décembre
Fête de Noël de l'Ecole à la Salle des Fêtes
- Vendredi 18 décembre
Marché de Noël

Abilly

Village Fleuri
VILLAGE FLEURI D'ABILLY

Téléphone 02 47 59 78 01

Fax 02 47 59 89 93

Email mairie.abilly@wanadoo.fr

www.abilly37.fr

• PUBLICATION : Patricia Brault, Danielle Bataille, Bernard Marchais, Françoise DAOUT

Domiciliation Mairie d'Abilly

• Photos © Cathy Guerrier-Debernard *Cathy*

Conception réalisation : Espace Création Yzeures-sur-Creuse 02 47 94 02 39

Depuis 1964 à Paris

Abilly

Village Fleuri
VILLAGE FLEURI D'ABILLY

BULLETIN MUNICIPAL 2015

Envoyé en
Reçu en
Affiché
ID : 037

LE 13 JUILLET 2014

Nous avons pu admirer le feu d'artifice tiré par nos employés du technique :

M. JOUBERT Philippe et M. GAUTIER Antoine, de les remercie pour ce travail délicat qui nous permet d'avoir de belles couleurs pleins les yeux. Celui-ci était tiré en musique avec l'animation de la soirée-délicate orchestrée par Aurélie. Un repas était servi par Gilles et Maryline du nouveau logis d'ABILLY.

LE 14 JUILLET :

Ce jour a commencé par la revue des pompiers par Médiane le Maire, ensuite la Municipalité a accueilli les nouveaux arrivants dans notre commune et les nouveaux-nés autour d'un vin d'honneur.

Cette belle journée a continué avec l'organisation par nos amis, les pompiers d'Abilly, d'un pique-nique sur l'île de la classe, et des jeux ont occupé l'après-midi.

COLIS DE NOËL :

Toujours une délicate attention pour nos personnes âgées résidant à la Maison de Retraite d'Abilly, un petit colis bien apprécié.

TÉLÉTHON 2014

Cette année, le Téléthon a été une nouvelle fois une réussite. Nous avons récolté 2500 €, le remercie toutes les personnes présentes ce jour-là dans un esprit de solidarité pour cette cause. Un grand merci à toute l'équipe qui mène pour cette soirée, pour la soupe à l'ignon et l'omelette de notre chef-cuisinier Dominique.

MARCHÉ DE NOËL

Celui-ci a eu lieu le 19 Décembre : un certain nombre d'exposants intérieurs et extérieurs étaient présents pour le plus grand bonheur des visiteurs.

Le Père Noël nous a rendu visite à la grande joie des enfants.

LA BIBLIOTHÈQUE D'ABILLY

La Bibliothèque d'Abilly, gérée entièrement par des bénévoles, vous accueille trois fois par semaine, le lundi de 17 h à 18 h 30, le mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et samedi de 10 h à midi.

L'inscription à la bibliothèque est gratuite et vous pouvez emprunter trois ouvrages pour trois semaines.

Vous y trouverez des romans traditionnels, des romans policiers et des romans régionaux avec une série consacrée à la Touraine. Mais vous y trouverez aussi toutes sortes de livres documentaires qui vous permettront d'en savoir plus sur les sujets qui vous intéressent : la pêche à la ligne, le jardinage, la cuisine, les travaux d'entretien, le bricolage ou l'histoire, en particulier celle de notre belle région, et bien d'autres encore. Des romans à vision large complètent votre choix. Des CD variés sont aussi proposés en prêt et depuis janvier des DVD.

Pour les jeunes nous vous offrons les mêmes rubriques que pour les adultes avec peut-être un choix de Bandes Dessinées plus complet. De nombreux albums enfants sont à la disposition des plus jeunes, y compris les livres cartonnés pour les tout-petits.

Enfin un ordinateur avec accès libre internet est mis à la disposition des lecteurs pendant les heures d'ouverture.

Pour 2015, les bibliothèques d'ABILLY, DES-CARTES, LA CELLE SAINT-AVANT, PIREUILLY-SUR-CLASSE ET VIEUX-SUR-CREUSE ont décidé de travailler sur une thématique commune : L'ENFANCE



Au travers de thèmes variés, vous pourrez découvrir des animations :

- Au mois de mai prochain : présentation de romans sur l'enfance
- au mois de juin prochain : exposition de jeux

Nous vous attendons nombreux...

Christophe DUGUE

Peinture intérieur / extérieur
Revêtement sols et murs
Décoration

02 47 92 96 37 - 06 77 99 95 18
3 impasse des sables de rives - 37160 Abilly

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 8 octobre 2009, la commune a lancé une procédure de révision de son document d'urbanisme (POS).

Le nouveau document, le Plan Local d'Urbanisme, devient applicable et opposable le 21 décembre 2013.

Ce document a été attaqué devant le tribunal administratif. Par jugement en date du 27 janvier 2015, celui-ci a été invalidé. Ce qui a pour conséquence pour la commune le retour au document directement antérieur, c'est-à-dire, le POS.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal dans sa réunion du 1er avril 2015 a décidé de relancer la procédure de transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Il a été rappelé l'opportunité et l'intérêt pour la commune d'engager une révision du Plan d'Occupation des Sols valant Élaboration du Plan Local d'Urbanisme, document de planification d'urbanisme devenu impératif suite aux effets de la loi ALUR.

La population sera concertée pendant toute la durée de la réflexion visant à établir le Projet Communal d'Aménagement et de Développement Durable jusqu'à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

Le document actuel (Plan d'Occupation des Sols) devient à court terme obsolète et le PLU présente un intérêt évident pour assurer une gestion cohérente et équilibrée de la commune.

- ce dernier permettra :

- De poursuivre avec maîtrise et de privilégier le développement de l'urbanisation dans le bourg tout en réduisant l'urbanisation linéaire.

- De promouvoir une politique d'accueil de la population et de l'habitat pour une population souhaitant vivre en milieu rural dans un cadre calme, dynamique, en pérennisant l'accueil de nouvelles familles dans la commune.
- De maintenir les services à la population au niveau scolaire, culturel et sportif
- De soutenir et maintenir l'artisanat et les commerces existants
- De compléter et améliorer le patrimoine d'équipements publics en favorisant une architecture adaptée aux exigences environnementales et aux économies d'énergie

- D'organiser, de diversifier et sécuriser les déplacements en cohérence avec le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) en cours d'élaboration
- De préserver les espaces ruraux, agricoles et naturels de la commune
- De maintenir et de développer l'activité agricole
- De développer le tourisme avec la mise en valeur du patrimoine et des paysages
- De valoriser les richesses du sous-sol dans la vallée de la Creuse tout en maîtrisant les superficies à exploiter et en exigeant une remise en état des lieux d'extraction.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Toutes les communes, quelle que soit leur population, sont caractérisées par la loi d'élaborer un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics).

Selon la législation, le PAVE fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobile situées sur le territoire de la commune.

Une commission communale a été constituée et un bureau d'études a été retenu.

Le cabinet d'études a effectué un état des lieux de la voirie et des espaces publics et va proposer des solutions d'amélioration de la situation accompagnées d'une estimation de leur coût.

La Municipalité identifiera les priorités d'action, à court, moyen et long terme.

Les travaux réalisés dans le cadre du PAVE pourront bénéficier selon les cas de subventions.

Garage BASTARD

Réparations toutes marques
Vente véhicules d'occasions
39 Rues de Rives
37160 ABILLY
Tél. 02 47 59 76 25
Fax 02 47 92 42 51

Jacky Michéau
Installation Électricité
Vente Dépannage
SAV
Presté d'appareils
en cas de panne
Téléphone
Adresses
CLIMATISATION
ÉLECTRONIQUES
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
MONTAGE PORTAL
02 47 59 80 40 06 07 02 24 41
judy.micheau@wanadoo.fr Z.A. 37160 ABILLY

Jean-François LAMBERT
Menuiserie PVC - ALU - BOIS
Nouvelles et Rénovations • Fermetures
• Volets roulants et battants • Portes de garage • Stores intérieurs • Extérieurs
• Portails • Clôtures • Automatismes
FAAC • Garde-corps • Vitrage • SAV
35 ans d'expérience
47, rue de Rives - 37160 ABILLY 02 47 59 86 88 - 06 67 98 97 57



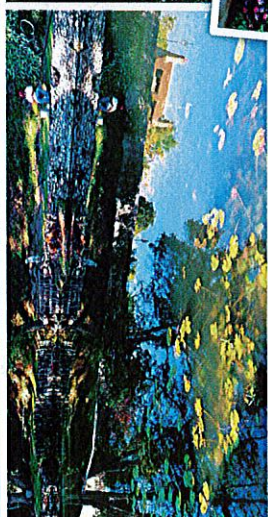
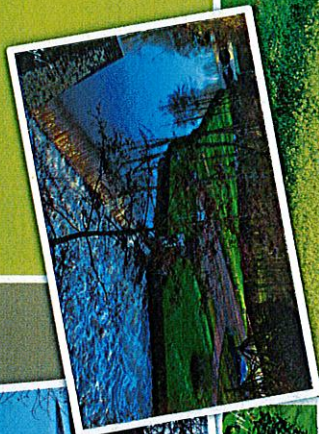
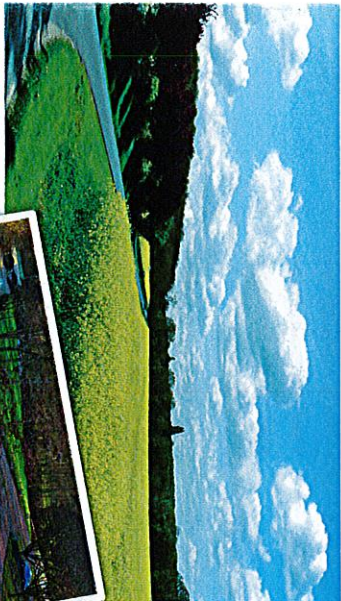
Envoyé en préfecture le 24/05/2017

Reçu en préfecture le 24/05/2017

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 037-213700016-20170511-11_05_42_02-DE



*Nous vous adressons
les infos de l'automne.*

OCTOBRE à DÉCEMBRE 2015

Les infos
d'Ability



INFORMATIONS GENERALES

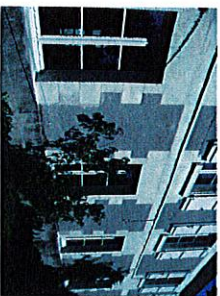


INFOS MAIRIE

Envoyé en préfecture le 24/05/2017
Reçu en préfecture le 24/05/2017
Affiché le 24/05/2017
037-23700016-20170511-05
mairie.abilly@wanadoo.fr
02 47 59 78 01
Fax 02 47 59 89 93
www.abilly37.fr

Travaux à l'Ecole et au logement rue Rabelais : les travaux d'entretien des bâtiments communaux ont été poursuivis pendant l'été avec :

- Au logement la remise en état des jambages et des appuis de fenêtres en maçonnerie et le remplacement des fenêtres et des volets
- A l'école remplacement des fenêtres des classes du Cycle 2 et 3



Travaux de voirie : le programme voirie va être réalisé dans les prochaines semaines avec notamment des travaux aux lieux-dits « La Brosse », « Le Bois Meslin », « La Tournière », « La Cholerie », « Le Moulin de l'Aulnay » et « Bergeresse »

Personnel communal : quelques changements au sein du personnel communal :

- Sylvie DUCHILLER a été recrutée comme adjoint technique polyvalent à compter du 1^{er} septembre 2015 pour la coordination des temps aménagés périscolaires, l'entretien des locaux de l'Ecole, la surveillance des repas à la cantine, le nettoyage d'une partie de la salle omnisports et la tenue du terrain de camping l'été.
- Thomas AUDET et Elodie GIRAUD ont été recrutés dans le cadre de contrats aidés, l'un pour le service technique et l'autre pour le remplacement de Leila AUGUSTIN en congé maternité.
- A signaler également le départ à la retraite de Joël JUET depuis le 1^{er} Septembre 2015.



Rentrée scolaire :

Cette année, ce sont 82 enfants qui fréquentent l'école.

L'équipe enseignante est composée comme suit :

Maternelle : petite section, moyenne section : 13 élèves

M. Malik CHOULL en remplacement de Mme Aurélie FOUGERAY en congé maternité, 5 enfants seront accueillis à la rentrée de janvier 2016 en toute petite section

Grande Section Maternelle – C.P. : 22 élèves

Mme Annabelle FOUGEREUX-MAMAN

CE1-CM1 : 21 élèves

Mlle Angélique CHANTIER

CE2-CM2 : 26 élèves

Mlle Aurélie ALVAREZ

La direction de l'Ecole est assurée par Mlle Aurélie ALVAREZ jusqu'à mi-novembre fin du congé de maternité de Mme Aurélie FOUGERAY qui reprendra ensuite la direction.

Les Temps Aménagés Périscolaires (TAP) permettront aux élèves de découvrir différents domaines tout le long de l'année scolaire :

- Initiation aux échecs
- Animation « Autour de la radio à l'Ecole »
- Intervention de l'Association « Patrimoine Vivant en Claise Tourangelle »
- Intervention sur l'environnement
- Gymnastique
- Atelier théâtre

En complément, des activités manuelles, jeux collectifs d'extérieur, jeux de société seront animés par le personnel communal en place à l'Ecole.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a pour objectif de protéger et valoriser les ressources naturelles, agricoles du territoire ainsi que le patrimoine, le paysage et le cadre de vie en général. Il a aussi pour but de faciliter les créations ou extensions d'activités économiques et favoriser ainsi l'emploi. Le PLU d'Abilly a été lancé le 1^{er} avril 2015 par délibération du Conseil Municipal. Dans la continuité du premier projet de PLU (annulé par le tribunal administratif), la commission PLU a relancé son travail pour la mise en œuvre du PLU en tenant

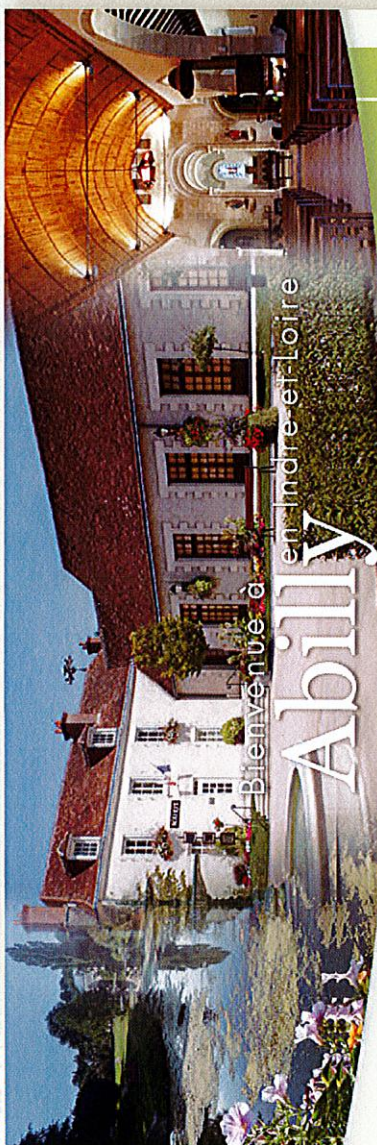
compte des évolutions réglementaires notamment liées à l'application de la loi ALUR de Mars 2014 (Accès au Logement et à un Urbanisme Renové).

En France, l'un des enjeux de l'aménagement du territoire est de lutter contre la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers. Les terres agricoles diminuent au rythme de la disparition de la surface d'un département moyen tous les 7 ans. Les élus d'Abilly respectent les directives nationales et souhaitent connaître les intentions de créations de logements ou

d'activités économiques projetées sur le bâti existant limitant ainsi une nouvelle consommation foncière agricole, naturelle ou forestière (bâti isolé, délaissé ou affecté à une autre activité actuellement). Cette évolution du bâti existant est appelée « changement de destination » (défini au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme). Les élus souhaitent identifier ce potentiel aux côtés des habitants qui sont les premiers acteurs et les principaux concernés.

Mme le Maire se rend disponible pour recevoir les projets de chacun par rendez-vous ou par présentation du projet par voie postale. »

Jeudi 11 Mai 2017



ABILLY VIE INSTITUTIONNELLE ASSOCIATIONS TOURISME VIE ÉCONOMIQUE VIE PRATIQUE RÉUNIONS C. MUNICIPAL P.L.U.

Actualités

Voir toutes les dates [+]

PROCHAINE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
Prochaine réunion du Conseil
Municipal Jeudi 11 mai à 20
heures 30 à la... [+]



Mairie de Abilly
Place de la Mairie
37160 Abilly

Tél. 02 47 59 78 01
Fax : 02 47 59 89 93

EMAIL mairie.abilly@wanadoo.fr

INFORMATION :

Modification des horaires
d'ouverture du secrétariat de
Mairie

A compter du 1^{er} septembre 2016

Le secrétariat de mairie sera ouvert
au public :

- Les lundis-mardis-jeudis-vendredis:
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à
18 h 00

transformation du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme lancement de la procédure

- Transformation du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme lancement de la procédure

Présentation et délibéré du PADD
(Projet d'Aménagement et
développement durables)
transformation du plan d'occupation
des sols en plan local d'urbanisme
lancement de la procédure

Envoyé en préfecture le 24/05/2017
Reçu en préfecture le 25/05/2017
Affiché le
ID : 037-21370001-2017-0511-11_05_42_02-DE

<http://www.abilly37.fr/transformation-du-plan-d-occupation-des-sols-en-plan-local-d-urbanisme-lancement-de-la-procedure-article-12-74.html#>



sainte-maure

Nouvelle association de jeunes et bubble foot



Les joueurs de bubble foot en tournoi samedi dernier dans le nouveau gymnase.

Le nouveau gymnase de Sainte-Maure-de-Touraine a vu s'affronter, l'après-midi du samedi 22 avril, neuf équipes de six joueurs chacune dans une compétition de bubble foot, la première probablement en ce lieu.

C'était également la première action publique d'une toute nouvelle association, le PAM des jeunes (Projet Action et Mouvement). Gérée par des adolescents, elle s'adresse aux lycéens et veut, comme le dit

sa présidente Aurélie Bouland « faire rencontrer les jeunes et leur proposer de l'action, du mouvement ».

Outre le secrétaire Matéo Bognolo et la trésorière Marie Bouchayer, une quinzaine de lycéens y ont déjà adhéré.

Les « bubble footers », gonflés à bloc, ont concouru dans une ambiance très festive, encouragés par le public. Selon un spectateur, « les gens étaient très satisfaits ». Le tournoi

s'est terminé par la remise des récompenses aux vainqueurs qui sont l'équipe « Pommes Poires » suivie de « Pousse-Barrique 2 » et de « Pousse-Barrique 1 », celle des PAM des jeunes prenant la quatrième place.

Cette association junior est soutenue par la communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) qui, par l'intermédiaire de l'accueil jeune, l'a aidée à monter cette manifestation en contactant des

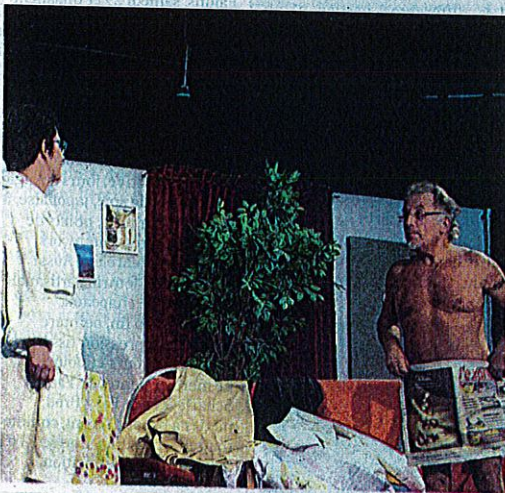
prestataires « dans une démarche d'acquisition d'une méthodologie de projet ».

Cette action va également permettre à l'association de s'autofinancer. Dans l'avenir, elle envisage une tombola et participera à la Fête du jeu organisée par le CCTVV le 24 mai.

A terme, les jeunes espèrent se rendre en Vendée cet été pour participer, dans une démarche écologique, au nettoyage des plages.

descartes

Il ne faut jamais faire confiance !



Des situations ambivalentes jouées avec brio par neuf comédiens.

Ils étaient plus de deux cents spectateurs à venir applaudir les comédiens de la troupe des Trois Coups en folie qui, avec deux représentations, ont démontré que le théâtre de boulevard avait encore de beaux jours devant lui.

« Paul m'a laissé sa clé » était le thème de la pièce de François Scharre dont le titre évocateur ne laisse aucun doute sur l'ambiguïté de circonstances rocambolesques truffées de quiproquos et situations douteuses équivoques, pour ne pas dire équivoques, qui prouvent, au final, que tout bo-

nimenteur vit aux dépens de celui qui l'écoute. Merveilleusement jouée par cinq femmes et quatre hommes sous la direction de Sylvie Bodin, et mis en valeur par Julie et Aurélie qui ont assuré la communication, le public a ovationné les comédiens pour les remercier d'avoir passé deux heures de rire ininterrompues.

Prochaines représentations : samedi 2 septembre, à Martizay ; vendredi 13 octobre, à Naintré ; samedi 21 octobre, à Buxeuil. Contact sur www.facebook.com/lestroiscoupsenfolie/

noyant-de-touraine

Dossier intercommunalité au conseil municipal

Au cours de sa dernière réunion (voir NR du 27 avril), le conseil municipal a abordé des dossiers communautaires :

Le conseil municipal désigne Yolande Billon (titulaire) et Michel Bréant (suppléant) comme délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et les mêmes à la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

A la commission PLUI, Michel Bréant est élu titulaire et Yolande Billon, suppléante.

Le conseil communautaire a voté les tarifs de prêt du matériel intercommunal.

L'aménagement de la piste cyclable entre Noyant-de-Touraine et Sainte-Maure-de-Touraine est en cours de réalisation et le projet de la fermeture de la ZI de la Justice avec un portail fait l'objet d'une réflexion.

Au sujet de l'occupation du stade par le Rugby-Club de la

Manse, celui-ci se propose de prendre à sa charge la transformation du terrain actuel de football pour y pratiquer le rugby. Le club souhaite répondre à une demande locale de plus en plus forte et remarque que le stade de la commune de Noyant serait idéalement placé.

Des questions se posent sur le partage du parking, des WC et l'accès aux vestiaires dont le passage est juste devant la salle éventuellement occupée par les administrés noyantaux. Une estimation financière de cette utilisation devra être réalisée tenant compte également du temps dispensé par le secrétariat pour cette gestion.

Malgré une opposition et 6 abstentions (8 pour), le conseil accepte l'utilisation du stade par les catégories enfants sous certaines conditions qui devront être définies dans une convention, notamment la participation de l'association.

Correspondants NR

Canton de Sainte-Maure

- Bernard Duverger, tél. 02.47.65.82.37, duverger.bd@wanadoo.fr

- Benoît Vandendorpe, tél. 02.47.65.30.52, benoit.vandendorpe4@orange.fr

Canton de Descartes

- Patrick Martin, tél. 06.82.03.80.85, pamart37@gmail.com

abilly

> Révision du POS (plan d'occupation des sols). En plan local d'urbanisme (PLU) en réunion publique, jeudi 4 mai, à 18 h 30 à la salle des fêtes, pour une présentation du projet.

antogny-le-tillac

> Sortie forme. L'association Anto Body Form organise une balade, marche (10 km) ou vélo cross (20 km) dimanche 14 mai. Rendez-vous à 9 h, place de Séligny. Départ à 9 h 15. Tarif : 5 € par personne. A l'arrivée casse-croûte des sportifs au pôle culturel. Inscription et règlement obligatoire avant le 5 mai à déposer en mairie.

descartes

> Football. Samedi 29 avril, Descartes SG reçoit Monnaie, à 16 h, dans le cadre du championnat U19 féminin. Dimanche 30 avril, Descartes SG-2 reçoit La Celle-Saint-Avant-1, en senior 3^e division, à 15 h, au stade du Rutoin.

neuil

> Secrétariat de la mairie. En raison de congés, fermé mardi 2, jeudi 4, samedi 6 et samedi 27 mai.

sainte-maure - de touraine

> Club Anne de Rohan.

Voyage mardi 6 juin : « Traditions choletaises ». Départ de Sainte-Maure en autocar à 6 h 45 en direction de Cholet : visite guidée de la ville, du musée du textile et de la mode, déjeuner au restaurant puis visite commentée de la savonnerie Gonnot et verre de l'amitié. Retour à Sainte-Maure à 19 h 15. Tarif : entre 65 et 70 € par personne (en fonction du nombre d'inscrits).

Information et inscription : prendre contact avec Jeannine Jahan, tél. 06.58.81.22.18.

> Randonnée

cyclotourisme. Le 4 mai, organisée par le Club Cyclo (13^e brevet des grimpeurs tourangeaux) sur route. Départ salle Anne-de-Rohan. Inscriptions de 7 h 30 à 9 h. Trois circuits de 50 km, 74 km et 92 km. Ravitaillement sur les circuits. Tarif : licencié FFCT, 4 €; autre, 6 €; moins de 18 ans, gratuit. Renseignements : tél. 02.47.65.64.65 ou 02.47.65.31.74. <http://ccste-maure-emonsite.com>

les ormes (vienne)

> Loto. Organisé par l'association Maeline, lundi 1^{er} mai, à la salle des fêtes. Ouverture des portes à 12 h 30 et début des jeux à 14 h 30. Tél. 06.44.38.87.81.

descartes

Reçu en préfecture le 24/05/2017

Affiché le

ID : 037-213700016-20160511_05_42_02-DE

Une APE qui s'investit dans le recyclage

Depuis deux ans, l'Association des parents d'élèves des écoles maternelles et primaires de la Côte des Granges s'investit dans la récupération et la vente de différents déchets. Tout a commencé par la collecte de papiers et de cartons, revendus ensuite à l'entreprise Pascault. L'APE s'est ensuite associée à Terracycle afin de leur expédier, moyennant une somme au kilo, des objets usagés comme : des emballages plastiques intérieurs et extérieurs des paquets de gateaux (sachets et barquettes), des instruments d'écritures : stylos, feutres, surligneurs, correcteurs et marqueurs et des gourdes vides de compotes et desserts lactés. Les bénéfices issus de ces opérations sont multiples : finan-



Une équipe au service du recyclage.

ciers, car ils ont permis d'offrir à Noël un spectacle à tous les enfants des écoles primaires et maternelles, ainsi que le transport en bus jusqu'à la salle des fêtes. Écologiques, grâce à la mobilisation des enfants et parents pour trier, conserver et ramener à l'école différents objets. Fédérateur, car le fait d'expliquer les différentes opé-

rations et leur but, a permis aux parents de se rencontrer et de mieux se connaître et coopérer avec la contribution d'Intermarché qui par le biais de son directeur, Georges Gigant qui a donné son accord pour l'installation d'un carton dans le hall d'accueil, destiné à recevoir le matériel d'écriture usagé des clients. Des parents bénévoles de l'as-

sociation sont présents à l'entrée des écoles aux heures d'ouverture pour tout réceptionner, ils se déplacent aussi sur demande chez les gens qui le souhaitent.

Toutes les personnes désirant contribuer à cette action peuvent contacter Delphine au 06.09.39.10.91 ou Céline au 06.74.63.60.53.

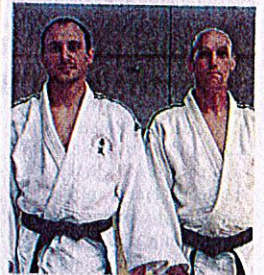
ably

> **Réunion.** Révision du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU). Les élus de la commune proposent une réunion publique de présentation du projet du PLU : lundi 20 juin à 18 h 30, salle des fêtes. Cette réunion aura pour objectif de revenir sur les évolutions réglementaires du code de l'urbanisme depuis 2014 (loi Alur notamment) et de présenter les perspectives pour l'aménagement du territoire de la commune.

descartes

Deux nouvelles ceintures noires 2^e dan au Judo-Club

Pascal Leturgeon, qui a débuté le judo en 2000 à l'âge de 25 ans, obtient son 1^{er} dan en 2011. Fort de cet exploit, il vient de passer avec succès son grade de 2^e dan. David Robin, quant à lui, a commencé le judo à Descartes en 1987, à l'âge de 5 ans. Bon compétiteur, il atteindra le championnat interrégional chez les minimes, et obtiendra sa ceinture noire à dix-huit ans en 2000. Après des années d'arrêt, en septembre 2015 il reprend goût au judo et obtient avec succès ses derniers points pour terminer samedi 21 mai à Limoges, son test compétition pour le 2^e dan.



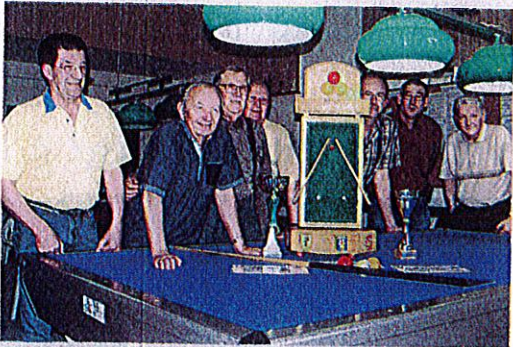
David Robin et Pascal Leturgeon fiers de leur nouveau titre.

- > **Permanence des élus.** En cas d'urgence appeler le 06.73.99.33.27.
- > **Messe.** Dimanche, 9 h 45 à Descartes, église Saint-Georges.
- > **Bibliothèque municipale.** Samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- > **Cinéma Le Rabelais.** Tél 02.47.92.41.73.

la celle-saint-avant

> **Fête de la moto.** Samedi 18 juin, de 10 h à 22 h. Balade en moto, championnat de France de Garden Pulling, show trial, repas champêtre et concert. Entrée gratuite. Inscription et renseignements auprès de Béatrice Béthune au 06.07.14.61.54 ou 02.47.65.06.39.

Le Billard-Club se hisse sur la plus haute marche



Une équipe de compétiteurs fière de ses trophées.

Bernard Michelesi, le président du club, se félicite de la saison 2015-2016 qui s'est terminée en beauté. « Je suis très fier des compétiteurs qui ont su s'investir avec acharnement dans toutes les compétitions pour finir cette année sur la plus haute marche du podium. »

Le club de Descartes composé de dix compétiteurs pour vingt adhérents dont bientôt une féminine, a remporté le championnat UCBC, qui compte onze clubs, devant Sainte-Maure-de-Touraine et Bres-

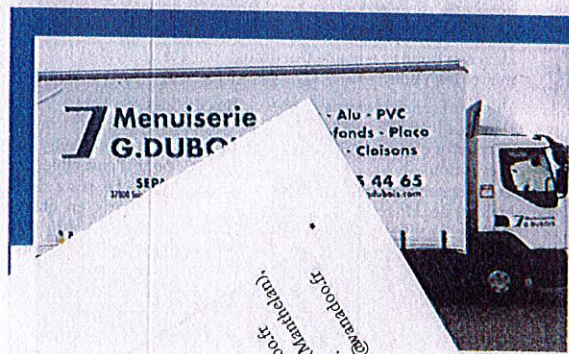
suire. Une belle victoire qui est venue compléter un palmarès déjà conséquent avec une première place à la Coupe des Présidents en poursuite à trois joueurs en trois bandes devant Poitiers et une autre première place remportée à l'occasion de la journée du billard devant Saint-Varent (79). « Un succès encourageant, souligne le président, qui doit être un moment de plaisir partagé, car c'est avant tout une équipe et un état d'esprit collectif qui l'emporte sur les individus. »

La Menuiserie G. Dubois au service des particuliers aussi...

Qui n'a pas croisé sur les routes de Touraine et bien au-delà, une des 140 camionnettes de la Menuiserie G. Dubois ? Tournée vers des prestations auprès de grandes entreprises, peu de personnes savent que l'entreprise intervient aussi chez les particuliers.

Enfin, pour mémoire, la Menuiserie G. Dubois est titulaire de tous les certificats RGE permettant à ses clients particuliers de bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt transition énergétique, permettant de réaliser des travaux d'amélioration et de rénovation énergétique. Autant de raisons pour consulter la Menuiserie G. Dubois.

Menuiserie G. Dubois
02 47 65 44 65
www.menuiserie-gdubois.com
www.facebook.com/mgd37



Les poupées, poupons tenaient également une grande place.

Les poupées, poupons tenaient également une grande place.

Les poupées, poupons tenaient également une grande place.

Envoyé en préfecture le 24/05/2017

Reçu en préfecture le 24/05/2017

Affiché le



ID : 037-213700016-20170511-11_05_42_02-DE

EN BREF

INTERCOMMUNALITÉ RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser dans les trois mois suivant son 16^e anniversaire. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée de défense et citoyenneté (JDC), et pour obtenir le permis de conduire et les examens scolaires.

ABILLY

REVISION DU POS ET DU PLU

Les élus invitent les Abillais à une réunion publique de présentation du projet du PLU, lundi 20 juin, à 18h30, à la salle des fêtes. Cette réunion aura pour objectif de revenir sur les évolutions réglementaires du code de l'Urbanisme depuis 2014 et de présenter les perspectives pour l'aménagement du territoire de la commune.

DESCARTES

HORAIRES DE MAIRIE

Ouverte au public les lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h, et le vendredi, de 8h30 à 12 h et de 13 h à 16h30. Une permanence est assurée par le maire et ses adjoints, le samedi, de 10 h à 12 h, uniquement sur rendez-vous. En cas d'urgence, l'élue de permanence est joignable au 06 73 99 33 27.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence au 48, rue du Commerce, sans rendez-vous, les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois, de 10 h à 12 h.

FORCES ARMÉES

Le centre d'information et de recrutement des Forces armées de Tours tient une permanence en mairie, le 1^{er} jeudi du mois, de 14 h à 16 h.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Permanence au 48, rue du Commerce, les jeudis, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, sur rendez-vous.

LA CELLE-SAINT-AVANT SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Horaires d'ouverture : le lundi, de 9 h à 12h30 et de 13 h à 17h30 ; les mardi, mercredi et jeudi, de 7h45 à 12h30 et de 13 h à 17h30 ; le vendredi, de 7h45 à 16h30.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture : le mercredi, de 14 h à 17 h et le samedi, de 9h30 à 12h30.

NEUILLY-LE-BRIGNON SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Les horaires d'ouverture sont : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h ; samedi, de 10 h à 12 h. Infos : 02 47 59 66 02.

PHARMACIE DE GARDE

Dimanche 19 juin, de 9 h à 19h30, pharmacie Millet, 14 rue Guy Nevers, à Nouâtre. Tél. 02 47 65 20 28.

MESSES

Tous les dimanches, à 9h45, en l'église Saint-Georges, à Descartes.

VOTRE CORRESPONDANT

JEAN-PAUL LOLLIEROU
06 25 62 70 63

ANIMATION

Les Journées cartésiennes se tiendront vendredi 24 et samedi 25 juin, à Descartes.

Le pouvoir et la philosophie

Les Journées cartésiennes, organisées avec le soutien de la mairie de Descartes et du Crédit Agricole, se dérouleront à la maison-musée René-Descartes et au centre culturel municipal, vendredi 24 et samedi 25 juin. Cette année, afin d'alimenter les réflexions, ce rendez-vous culturel aura pour thème « René Descartes et le pouvoir ». Le pouvoir temporel aussi bien que spirituel jusqu'au pouvoir des passions.

« Dans le cadre de ces journées thématiques, on cherchera à illustrer divers aspects du pouvoir durant le Grand Siècle, et à savoir, notamment, comment peut être représentée la vitrine du pouvoir à cette époque », précisent les deux organisateurs, Isabelle Wienand et Olivier Ribordy.

LE PROGRAMME :

Vendredi 24 juin, à 16 h, à la maison-musée Descartes, Jacques Barbier, le maire, inaugurer ces Journées cartésiennes. Puis, une visite du musée sera proposée par Sylvie Pouliquen, la responsable des lieux, avant une lecture de



Samedi 25 juin, cinq philosophes participeront aux Journées cartésiennes.

« Descartes et l'ordre du monde » par le comédien Michel Duchemin.

Le lendemain, à partir de 9h30, au centre cultu-

rel, cinq philosophes prendront la parole tour à tour. Marie-Pierre Terrien, de Richelieu, débitera la journée en présentant « La cité du cardinal de Richelieu, pensée et conçue comme la vitrine du pouvoir ». Puis, c'est le Descartois François Vezin, qui poursuivra avec « Descartes et l'impuissance de la pensée ». Après le déjeuner, dès 14h30, les deux présidents de ces Journées cartésiennes, Isabelle Wienand, de Bâle, et Olivier Ribordy, de Fribourg, présenteront successivement, « Le pouvoir des passions » et « Descartes face au pouvoir temporel et spirituel. Miroir des Princes, condition des Grands et influence jésuite ».

Enfin, Michèle Vanheeghe, de Saint-Cyr-du-Jambot (36) conclura avec une discussion autour « Du pouvoir politique à La Renaissance et durant le Grand Siècle ».

Les Journées cartésiennes, vendredi 24 et samedi 25 juin. Entrée libre. Pour le dîner du vendredi et le déjeuner du samedi, inscription auprès du restaurant Le Chérizy : 02 47 91 67 32.

SOCIÉTÉ

Samedi 4 juin, une cérémonie mémorielle s'est tenue à la maison du souvenir de Maillé, en présence de la fanfare basque Les Labourdins.

Vers un échange franco-basque



La délégation basque, le maire de Maillé, Bernard Eliaume, et Serge Martin après le dépôt de gerbe devant la stèle.

Samedi 4 juin, avant de se rendre à Sainte-Maure-de-Touraine où ils étaient attendus pour animer la foire aux fromages, les dix-neuf membres de la fanfare basque Les Labourdins d'Ustaritz (Pyrénées-Atlantiques) se sont rendus à la Maison du Souvenir de Maillé.

Ce groupe composé de jeunes musiciens, dont la cadette est âgée de 12 ans, fait partie d'une association membre de l'institut culturel basque. Se déplaçant régulièrement pour des sorties musicales, accompagnés par Patrick Sistiague, le président de l'association, ces musiciens en profitent souvent pour visiter des

lieux de mémoire. Ils se sont déjà rendus à Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne), la ville sœur de Maillé et à Craonne (Aisne), dont l'ancien village a été entièrement détruit lors de la Première Guerre mondiale.

Après leur rencontre avec Serge Martin, président de l'association Le Souvenir de Maillé, un des rescapés leur a conté le massacre de 124 habitants de ce village tourangeau, le 25 août 1944. C'est avec émotion que leur visite s'est poursuivie au cimetière pour un dépôt de gerbe au pied du mémorial. La cérémonie s'est ensuite prolongée sur le parvis de la mairie, où l'harmonie musicale d'Ustaritz a interprété une émouvante Marseillaise, avant d'être reçue pour le verre de l'amitié.

Le maire de Maillé, Bernard Eliaume, et Serge Petit ont alors remis au président de l'association basque un pot de terre de Maillé, avec pour mission d'aller le déposer à Guernica. Cette ville historique du pays basque espagnol fut détruite le 26 avril 1937 par les aviateurs de la légion « Condor », envoyés par Hitler afin de soutenir le Général Franco. Un bombardement qui fit

plusieurs milliers de morts. Et un massacre qui a inspiré de nombreux artistes : Paul Eluard écrit un poème et Pablo Picasso réalisa le tableau « Guernica » connu dans le monde entier.

Avant leur départ, le président de la fanfare basque et les représentants de la Maison du Souvenir ont pris rendez-vous pour 2017 avec un objectif : qu'un pot de terre de Guernica soit ramené à Maillé par les jeunes basques.



Les Labourdins d'Ustaritz interprétant la Marseillaise.

Un triplé pour le club de billard descartois



Samedi 4 juin, la saison 2015/2016 du club de billard descartois s'est achevée à Bressuire (Deux-Sèvres) par le championnat de l'UCBC (Union des clubs de billard du Centre) avec onze clubs en compétition. L'équipe locale s'est imposée face à Saint-Varent (79). Le club descartois signe donc cette année un triplé : championnat UCBC, coupe des Présidents et coupe de la Journée du billard. Le président, Bernard Michelesi, s'est félicité de ces résultats : « Je suis très fier des nos compétiteurs et de l'ensemble de nos adhérents, qui ont su s'investir avec acharnement dans toutes les compétitions, pour finir cette année sur la plus haute marche du podium ».

Club de billard de Descartes, salle située au 1^{er} étage dans l'enceinte du cinéma Le Rabelais. Ouvert les jours ouvrables, de 14 h à 18 h. Contact, l'après-midi au 02 47 59 85 33 ou auprès du président, Bernard Michelesi, au 02 47 92 40 68.

ABILLY

Les élèves de l'école Rose-Grisson ont géré les ondes de Radio Bossay comme des pros :

Des voix douces à la radio

Un projet ludique de radio-école a été mené dans le cadre des TAP (temps d'activités périscolaires), depuis lundi 24 avril et durant quatre jours, au sein de l'école Rose-Grisson à Abilly. Un projet organisé en collaboration avec Sylvie Duchilier, la coordinatrice, Radio Bossay, et pris en charge finan-

cièrement par la municipalité d'Abilly.

L'école entière, soit 79 élèves, de la toute petite section au CM2, a participé, animé, interviewé, informé sur les ondes FM du 97,4... Les enfants ont pu découvrir l'univers radiophonique. Et chacun occupait un rôle défini : chroniqueur, assistant, journaliste, etc.

Un excellent exercice selon Aurélie



Les enfants ont préparé et réalisé l'interview de Vincent Dubois, comédien des « Bodin's ».

Ecole Rose-Grisson



Les écoliers en plein travail.

Ecole Rose-Grisson

Alvarez, directrice de l'école qui envisage de renouveler l'opération l'an prochain : « Les enfants prennent de l'assurance car ils doivent s'exprimer clairement. Ils ont dû rechercher des informations en amont mais aussi trouver des thèmes. Enfin, ils l'ont fait à travers d'un travail de groupe avec des responsabilités vis-à-vis des auditeurs. »

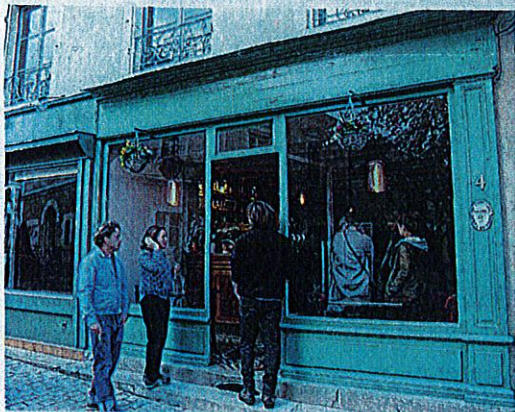
Quelques invités surprises ont pon-

tué cette semaine, notamment Vincent Dubois, comédien chez les « Bodin's ». Tout au long de la semaine, des chroniques sur des événements locaux ont été diffusées par les enfants. Des bambins conquis par cette expérience d'après le retour très positif de leurs parents.

Site web : <http://radiobossay.pages-perso-orange.fr/>

LE GRAND-PRESSIGNY

Bienvenue chez L



Le Chez L, pris d'assaut lors de l'inauguration.

Bruno Ferrel

Le bar rénové de Chez L au 4, square Savoie-Villard, au Grand-Pressigny, a été inauguré mercredi 26 juin. Ce bar qui avait pour ancienne enseigne Le Jean Bart est ouvert depuis vendredi 28 avril. Chose promise, chose due, le bar qui porte maintenant l'enseigne de Chez L (L comme Lisa Glenn, la nouvelle gérante), a bien ouvert en avril.

Avec un intérieur gris souris, le bar d'époque étant resté, de nombreux aménagements ont été réalisés, laissant de larges espaces pour les clients. Le bar accueillera plus tard des expositions dans sa arrière-boutique. Les toilettes ont été mises aux normes pour donner l'accès aux handicapés. Lisa Glenn a fait de cet établissement un bar-pizzeria de qualité.

Les pizzas (excellentes), les buffets-froids, les burgers et les sa-

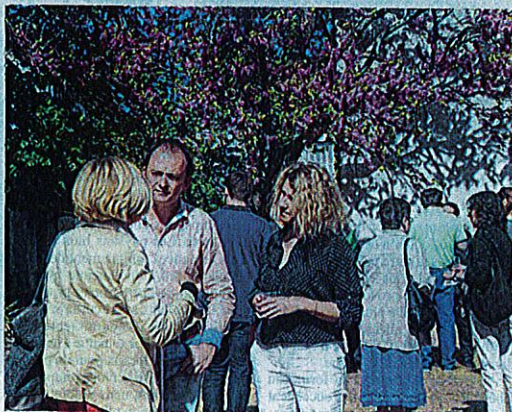
lades constitueront l'essentiel des déjeuners et des dîners proposés. En plus du traditionnel café et de la bière, on pourra déguster un bon vin ou des smoothies à base de fruits frais. Lisa Glenn proposera des soirées à thème : « Je voudrais vraiment que le Chez L prenne un coup de jeune. Des soirées culturelles seront proposées. »

La nouvelle gérante a également rénové la boutique attenante au bar. Elle en fera une brocante quand le moment sera venu. Le groupe de musiciens « I dont' know » a accompagné cette inauguration, vendredi 28 avril.

Ouverture jusqu'en juin de 9h à 21h30 du mercredi au dimanche de 9h à 21h30. A partir de juin du mercredi au dimanche de 9h à 21h30. (Le lundi et mardi, bar uniquement)

DESCARTES

Le printemps est arrivé, c'est le moment de philosopher



Les échanges entre le public et le comédien Buxeuillois ont eu lieu dans le jardin.

A. Fraile-Besnault

Dimanche 23 avril, à 15 h, au premier tour des élections présidentielles, Michel Duchemin, comédien Buxeuillois, a souhaité mettre en avant les écrits d'Hannah Arendt pour ses réflexions liées aux événements politiques du jour au musée René-Descartes. Près de 40 personnes ont assisté à la narration du comédien. Selon Sylvie Pouliquen, responsable du musée, « l'idée est de rendre accessible les lectures de philosophes au public ».

HANNAH ARENDT

Cette politologue, philosophie et journaliste, née en 1906 à Hanovre, en Allemagne, dans une famille juive, s'est exilée en France, puis aux États-Unis. Elle s'est inspirée des bouleversements de sa vie pour fonder sa réflexion

sur l'activité politique, le totalitarisme, la modernité et la philosophie.

LES LECTURES EN 3 PARTIES

La lecture s'est déroulée en trois parties. La première était consacrée à la recherche d'un trésor caché dans les lectures sur la résistance. Dans la seconde partie, le comédien a souhaité « enfermer » son public dans le patio pour un échange sur la liberté et une analyse de son œuvre « Du mensonge à la violence », sur le mensonge en politique. Enfin, la troisième partie s'est achevée à l'étage pour un retour aux fondations et échanger sur l'autorité. Cette rencontre entre le comédien et son public - étonné et conquis - s'est terminée dans le jardin ensoleillé du musée, autour d'un verre, pour un dernier moment d'échanges philosophiques.

ABILLY

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Réunion publique, jeudi 4 mai, à 18h30, salle des fêtes, présentation du projet du Plan Local d'Urbanisme.

CIRAN

COMMÉMORATION DU 8 MAI

À 11h30, rassemblement place de la mairie et départ pour le cimetière. Dépôt de gerbe au monument aux morts, allocutions ; à 12 h, vin d'honneur servi à la mairie ; à 12h30, repas servi au restaurant Le Pourquoil Pas. Les personnes, autres que celles déjà invitées, désirant prendre part au repas du 8 mai, sont priées de se faire inscrire à la mairie au plus tôt.

FERRIÈRE-LARCON

COMMÉMORATION DU 8 MAI

À 10 h, lever des couleurs, appel des Morts et dépôt de gerbe au cimetière ; à 10h30, vin d'honneur au café communal « le Saint-Mandé ».

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu vendredi 12 mai, à 20h30, salle du conseil.

LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque située 3, rue de l'abbé Favreau (Salle Jeanne d'Arc) est ouverte les 1^{er} samedis de chaque mois de 10 h à 12 h. Prêt des livres gratuit. Pour plus de renseignements, contacter M. Micat au 09.70.37.20.80

LA CELLE-GUENAND

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira le mercredi 10 mai 2017 à 20 h à la salle du conseil.

COMMÉMORATION DU 8 MAI

À 11 h, rassemblement place de l'église. À 11h15, défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts. À 11h45, réunion générale à la salle des fêtes suivie du verre de l'amitié.

NEUILLY-LE-BRIGNON

COMMÉMORATION DU 8 MAI

À 11h30, rassemblement ; à 11h45, dépôt de gerbes au monument aux morts ; à 12h vin d'honneur et distribution de brochures ; à 12h30, banquet par souscription à la salle polyvalente.

SAINT-FLOVIER

CONCOURS MAISONS, FAÇADES, BALCONS ET JARDINS FLEURIS

Inscriptions à la mairie avant le 30 juin. Tél. 02 47 94 72 24.

OUVERTURE DE LA PÊCHE

À compter du lundi 1^{er} mai et jusqu'au 30 juin, les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés, dès 7h30. Du 1^{er} juillet au 31 août, tous les jours, dès 7h30. Une surveillance est assurée sur le lieu de pêche. Les tickets et cartes sont vendus au tabac-presse, rue du Général-de-Gaulle. Tarifs : 40 € d'abonnement annuel à partir de 12 ans (carte jaune) ; 6 € ticket journalier à partir de 12 ans (ticket bleu) ; 4 € ticket demi-journée à partir de 12 ans (ticket vert) et 2 € ticket enfant jusqu'à 12 ans (ticket jaune). Concours de pêche prévu dimanche 2 juillet.

SEPMES

COMMÉMORATION DU 8 MAI

À 10h45, rassemblement à la mairie, dépôt de gerbes et cérémonie au monument aux morts avec levée des couleurs. À 11h30, Vin d'honneur offert par la Municipalité suivi d'un banquet à 13 h à la salle des fêtes. Inscription au banquet auprès de M. Léon Gassory au 02 47 65 68 69 (tarif : 29 €).

CONSEIL MUNICIPAL

Il se réunira à la mairie le jeudi 4 mai 2017, à 20 h.

VARENNES

OUVERTURE DU PLAN D'EAU

Depuis le 29 avril, le plan d'eau est ouvert. Accès les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés, sur la journée. Pêche gratuite. Permis de pêche obligatoire. Baignade interdite.



LIKEZ-NOUS



LIKEZ-NOUS